



Conseil municipal

Séance du 27 mars 2026

Procès-verbal

PRÉSENTS : Fabrice VENET, Nathalie LLAMBRICH, Didier BRAU, Aurélie ANTOLINO, Pierrick GRAS, Catherine BA, Audrey CHEBANCE, Jean-Baptiste PARA, Denise BOUVIER, Joël DUMUR, Maxime DERAGNE, Didier PETITJEAN, Serge DUSSURGEY, Séverine KILBURG, Catherine SAUZAY, Rémi CHAZEUBENIT, Viviane LANEUW, Alexis PENOT, Marylin PERRIER THEVENET, Marie-Françoise PICOLO, Bernard BRIERE, Yves VENÇON.

EXCUSÉS ayant donné procuration : Jérôme ARRAMBOURG, procuration à Maxime DERAGNE. Marie-Agnès PERROUX, procuration à Rémi CHAZEUBENIT

Secrétaire de séance : Catherine SAUZAY

ORDRE DU JOUR

- Vérification du quorum et désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 février 2026
- Installation du Conseil Municipal
- Lecture de la charte de l'élu local

DELIBERATIONS :

1. 27.03-01 : Election du Maire
2. 27.03.02 : Détermination du nombre d'adjoint(e)s.
3. 27.01.03 : Election des adjoint(e)s

Il est 18 heures, M. le Maire, Fabrice VENET déclare ouverte la séance de Conseil municipal consacré à la mise en place du nouveau conseil municipal à la suite des élections.

➤ **Vérification du quorum et désignation d'un(e) secrétaire de séance**

M. le Maire énonce la liste membres du conseil municipal, déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer valablement.

Sur proposition de M. Yves VENÇON, M. le Maire Fabrice VENET désigne Mme Catherine SAUZAY comme secrétaire de séance, personne ne s'oppose ni ne s'abstient pour la nomination de Mme Catherine SAUZAY au poste de secrétaire de séance.

➤ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 février 2026**

Les conseillers municipaux nouvellement élus s'abstiennent de voter.

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 février n'est pas validé : 3 voix pour (F. VENET, N. LLAMBRICH, D. BRAU) 3 voix contre (D. BOUVIER, J. ARRAMBOURG et Y. VENÇON), 18 abstentions (Aurélie ANTOLINO, Pierrick GRAS, Catherine BA, Audrey CHEBANCE, Jean-Baptiste PARA, Joël DUMUR, Maxime DERAGNE, Didier PETITJEAN, Serge DUSSURGEY, Séverine KILBURG, Catherine SAUZAY, Rémi CHAZEUBENIT, Viviane LANEUW, Alexis PENOT, Marylin PERRIER THEVENET, Marie-Françoise PICOLO, Bernard BRIERE et Marie-Agnès PERROUX par procuration).

➤ **Installation du conseil municipal**

Election du Maire

M. le Maire Fabrice VENET procède à la lecture de la nouvelle liste des personnes nouvellement élues puis désigne Mme Denise BOUVIER, doyenne de la liste des élus, comme organisatrice de l'élection du nouveau Maire. Mme Audrey CHEBANCE et M. Jean-Baptiste PARA, benjamins de la liste des élus sont désignés assesseurs. Mme Denise BOUVIER explique le déroulement du vote. Un seul candidat est déclaré : Yves VENÇON. Mme Denise BOUVIER appelle chaque élu de la liste afin qu'il puisse procéder au vote à proprement parler.

L'urne contient 23 bulletins de vote, 19 voix pour Yves VENÇON et 4 bulletins blancs.

M. Yves VENCON est donc élu Maire de Saint-Maurice-de-Gourdans à l'unanimité et se voit remettre l'écharpe de la République par M. Fabrice VENET qui laisse sa place à Yves VENÇON. Fabrice VENET quitte la table des délibérations et regagne la salle.

Détermination du nombre des adjoints

Monsieur le Maire, Yves VENÇON propose le nombre de 6 adjoints.

Le conseil municipal à la majorité : 19 voix pour (Denise BOUVIER, Yves VENÇON, Aurélie ANTOLINO, Pierrick GRAS, Catherine BA, Audrey CHEBANCE, Jean-Baptiste PARA, Joël DUMUR, Maxime DERAGNE, Didier PETITJEAN, Serge DUSSURGEY, Séverine KILBURG, Catherine SAUZAY, Marilyn PERRIER THEVENET, Marie-Françoise PICOLO, Bernard BRIERE, Jérôme ARRAMBOURG par procuration, Nathalie LLAMBRICH et Didier BRAU) et 4 abstentions (Rémi CHAZEUBENIT, Viviane LANEUW, Alexis PENOT et Marie-Agnès PERROUX par procuration).

Election des Adjoints

M. le Maire propose sa liste de 6 adjoints composée de : Marie-Françoise PICOLO, Catherine SAUZAY, Joël DUMUR, Jérôme ARRAMBOURG, Catherine BA et Maxime DERAGNE.

Monsieur CHAZEUBENIT prend la parole et précise qu'il souhaite également proposer une liste d'adjoints composée de : Marie-Françoise PICOLO, Catherine SAUZAY, Jérôme ARRAMBOURG, Catherine BA, Maxime DERAGNE et Rémi CHAZEUBENIT.

Les membres du conseil municipal procèdent au vote.

Nombre de bulletins : 23

Liste de Yves VENÇON : 17 voix Liste de Rémi CHAZEUBENIT : 4 voix et 2 bulletins blancs

La liste de M. Yves VENÇON est élue à la majorité.

M. le Maire remercie l'ensemble des élus et réaffirme sa volonté de travailler dans un esprit d'ouverture et de coopération.

Mme Denise BOUVIER demande si les postes des adjoints seront précisés ce soir.

M. le Maire répond que non car il reste encore des éléments à préciser.

➤ Lecture de la charte de l' élu local

M. le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local.

Mme Viviane LANEUW interroge sur la communication des indemnités des élus.

M. le Maire précise que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. Rémi CHAZEUBENIT prend la parole et revient sur les tensions pendant la campagne et appelle au respect mutuel. Il attire l'attention sur deux points urgents au sujet de l'école : la situation sanitaire et le PPMS. M. le Maire précise qu'il a

rencontré le responsable de la société en charge de l'entretien de l'école ce jour, qu'il s'engage à faire le nécessaire pour rétablir la situation au plus vite et propose de venir un samedi si nécessaire. Mme Catherine SAUZAY précise que le problème en lien avec le PPMS est celui de la sonnerie qui ne fonctionne pas. M. le Maire va prendre contact avec l'électricien en charge l'installation afin de faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

M. le Maire annonce que le prochain conseil municipal se réunira **le jeudi 09 avril 2026 à 19h30** et qu'un autre conseil est prévu **le vendredi 24 avril 2026 à 19h30**.

Mme Catherine CHEVALIER, secrétaire générale de la mairie quitte l'assemblée à 18h50.

M. le Maire conclut en rappelant que l'intérêt général guidera l'action municipale, avec une attention particulière portée à la petite enfance et à l'école.

Les sujets étant épuisés, la séance du conseil municipal est levée à 18h55.

A Saint-Maurice-de-Gourdans,

Rédigé le 30 mars 2026

La secrétaire de séance :

Catherine SAUZAY



Le président de séance :

Yves VENÇON, maire

